



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2023-562

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2023-12-15-00006 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2023-38 portant renouvellement de la composition de la commission régionale de l'activité libérale (CRAL) Hauts-de-France (3 pages) Page 3

R32-2023-12-13-00005 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-178 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais) (3 pages) Page 7

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-15-00006

Arrêté DOS-SDES-GRH-2023-38 portant  
renouvellement de la composition de la  
commission régionale de l'activité libérale (CRAL)  
Hauts-de-France

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRH-2023-38 PORTANT RENOUELEMENT DE LA COMPOSITION  
DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'ACTIVITE LIBERALE (CRAL) HAUTS-DE-FRANCE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6154-5-1 et R.6154-15 à 22 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2017-1521 de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France, portant constitution et composition de la commission régionale de l'activité libérale (CRAL) Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo);

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2017-1521 de la directrice générale de l'ARS du 25 octobre 2017 portant constitution et composition de la commission régionale de l'activité libérale ; ainsi que ses arrêtés modificatifs ;

Considérant les propositions de désignation transmises par le conseil régional de l'ordre des médecins, par le président de CME du CHU Amiens-Picardie, par France assos santé, par le directeur général de la CARSAT et par la fédération hospitalière de France ; considérant les candidatures adressées à l'ARS concernant les sièges relatifs aux membres de conseils de surveillance et aux personnels médicaux ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La commission régionale d'activité libérale Hauts-de-France est renouvelée, le détail de sa composition est fixé en annexe unique du présent arrêté.

**Article 2 :** Les membres de la commission régionale de l'activité libérale sont nommés pour 3 ans par le directeur général de l'agence régionale de santé. S'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger, ils sont remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 3 :** les membres de la commission régionale de l'activité libérale et le personnel qui en assure le secrétariat sont soumis au secret professionnel défini à l'article 226-13 du code pénal pour tous les faits et documents dont ils ont connaissance en leur qualité.

**Article 4 :** La commission régionale d'activité libérale Hauts-de-France élabore un règlement intérieur qui définit les modalités de fonctionnement de cette instance. Le secrétariat de la commission est assuré à la diligence du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France.

**Article 5.** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 6:** Le directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15/12/2023

**Le Directeur général**



**Hugo GILARDI**

**ANNEXE UNIQUE : COMPOSITION DE LA COMMISSION REGIONALE DE L'ACTIVITE LIBERALE**

<b>Qualité des membres</b>	<b>Statut</b>	<b>Représentants</b>
1° Un Président	Personnalité indépendante	M. Philippe JAHAN
2° Un membre du conseil régional de l'ordre des médecins n'ayant pas de liens d'intérêt avec un établissement de santé privé, désigné sur proposition du conseil régional de l'ordre des médecins		Docteur Jean-Philippe PLATEL, Président du CDOM, médecin généraliste à Roubaix
3° Deux directeurs d'établissements publics de santé, dont un représentant d'un centre hospitalier universitaire et un représentant d'un établissement public de santé non universitaire, nommés sur proposition de l'organisation la plus représentative de ces établissements au plan régional	1 représentant d'un centre hospitalier universitaire	Cyprien HUET, directeur adjoint aux affaires médicales et hospitalo-universitaires, CHU Lille
	1 représentant d'un établissement public de santé non universitaire	Laurent SCHOTT, directeur CH Chauny
Deux présidents de commissions médicales d'établissement, dont un président de commission médicale d'établissement (CME) d'un centre hospitalier universitaire et un président de commission médicale d'établissement public de santé non universitaire	1 président de CME d'un centre hospitalier universitaire	Docteur Dominique MONTPELLIER, représentant du Président de CME, anesthésiste-réanimateur, CHU Amiens
	1 président de CME d'un établissement public de santé non universitaire	Docteur Said MELK, Président de CME, CH Avesnes-sur-Helpe, pharmacien
Le directeur de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail		M. Christophe MADIKA, directeur général de la CARSAT HDF, ou son représentant
Deux représentants des personnels enseignants et hospitaliers titulaires membres de commissions de l'activité libérale au sein d'établissements publics de santé, nommés parmi les membres ayant fait acte de candidature, dont un désigné parmi les praticiens autorisés à exercer une activité libérale et un parmi les praticiens n'exerçant pas d'activité libérale	1 représentant des personnels enseignant et hospitalier ayant une activité libérale	Professeur André VINCENTELLI, chirurgien thoracique et cardio-vasculaire, CHU de Lille
	1 représentant des personnels enseignant et hospitalier n'ayant pas d'activité libérale	<i>En attente de désignation</i>
Trois praticiens hospitaliers, membres de commissions de l'activité libérale au sein d'établissements publics de santé, nommés parmi les membres ayant fait acte de candidature, dont deux désignés parmi les praticiens autorisés à exercer une activité libérale et un parmi les praticiens n'exerçant pas d'activité libérale	2 praticiens hospitaliers ayant une activité libérale	Docteur Hubert RIGOLLE, radiologue, centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer Docteur Michel BERGER, chirurgien orthopédiste, centre hospitalier de Douai
	1 praticien hospitalier n'ayant pas d'activité libérale	Docteur Frédéric LECLERCQ, cardiologue, GHPSO
Deux membres de conseils de surveillance non médecins, dont l'un est membre du conseil de surveillance d'un centre hospitalier universitaire et l'autre du conseil de surveillance d'un établissement public de santé non universitaire, nommés parmi les membres ayant fait acte de candidature	1 membre du conseil de surveillance d'un centre hospitalier universitaire	M. Pierre-Marie LEBRUN, membre du conseil de surveillance du CHU de Lille
	1 membre du conseil de surveillance d'un établissement public de santé non universitaire	Mme Annie DENIS, conseillère municipale, DENAIN
Un représentant des usagers du système de santé nommé parmi les membres des associations mentionnées à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique		M. Didier VANQUELEF UFC Que Choisir Pas de Calais

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-13-00005

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-178 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de  
BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2023-178**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE-SUR-MER (PAS-DE-CALAIS)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-136 du 08 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 08 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant la candidature de Monsieur Gérard FRANÇOIS en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Pas-de-Calais au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer ;



Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence, et notamment la désignation en qualité de personnalité qualifiée de Monsieur Gérard FRANÇOIS au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer ;

## **ARRETE**

### **Article 1er :**

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3 :**

Le directeur de l'offre de Soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur par intérim du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 DEC. 2023

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



## ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2023-178)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

##### 1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Frédéric CUVILLIER, maire de Boulogne-sur-Mer, et Madame Hélène WASSELIN, représentante de la commune de Boulogne-sur-Mer ;
- Monsieur Raphaël JULES et Monsieur Jean-Claude ETIENNE, représentants de la communauté d'agglomération du Boulonnais ;
- Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, représentant le président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

##### 2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Pascal WHEATLEY et Monsieur le Docteur Jérôme SICOT, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Sandy PALLU, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Laure DECROO et Monsieur Samuel LANGUE, représentants désignés par les organisations syndicales.

##### 3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Lionel JOURDON, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et un autre membre en attente de désignation ;
- Monsieur Gérard FRANÇOIS, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Serge VANHOUTTE (Union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais) et Monsieur François FALLOUEY (Association « Vaincre la mucoviscidose »), représentants des usagers désignés par le Préfet du Pas-de-Calais.